



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit mars à 9 h 12, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation, faite en exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, le 28 février 2025.

Présents :

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTTE Laurent, Madame PONCET Alison, Monsieur TRAORE Samba, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur AMZEL Alexandre, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur HENAO SANTA Andres, Madame EL MAHMOUDI Nazha, Monsieur GIRARDY Didier, Monsieur SQUINABOL François, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MAZNI Sadia, Madame CAMPAGNA Sylvie, Madame FABRIS Cristel, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur CAMARA Smaïla, Madame ELELOUE Edwige Nathalie, Monsieur ALOUT Rafik, Madame BERTE Mariata, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame PIERRE Oldhynn, Monsieur FONSECA Théo Alexandre, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame CAUCHEMEZ Claire, Monsieur ALLOUACHE Karim

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame BAKHTI-ALOUT Sonia à Madame EL MAHMOUDI Nazha
Monsieur SAGKAN Olivier Onur à Monsieur HERVE Stephen
Monsieur ASAADI Othman à Monsieur ALOUT Rafik
Madame HADERBACHE Norha à Madame PONCET Alison
Madame SAÏB-DAHLI Sissi à Monsieur CAMARA Smaïla
Monsieur DRIF Azzedine à Madame CALAMBE Auriane
Madame JANKOWSKI Cathy à Madame CAMPAGNA Sylvie
Monsieur COTE Alexandre à Monsieur FONSECA Théo Alexandre
Monsieur CHEVAL Jean-Marc à Madame ELELOUE Edwige Nathalie
Monsieur BELKEBIR Farid à Madame RODRIGUES Chanaz
Madame PIRABAHARAN Piremy à Monsieur GIRARDY Didier
Madame LY Haouilly à Monsieur ALLOUACHE Karim
Madame KOC Feryal à Monsieur BILLOTTE Christian

Absents :

Monsieur MATILI Mounir, Monsieur BARADJI Madigata, Madame AHMADOUCHI Fatine

Départ de Madame PONCET Alison à 12h33.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur FONSECA Théo Alexandre a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

25 - PV Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2024

LE CONSEIL A APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2024.

25 - 1 Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2024

LE CONSEIL A PRIS ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

PREND ACTE

25 - 2 Rapport sur la situation en matière de développement durable 2024

LE CONSEIL A PRIS ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 sur la situation de la ville de Bondy en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2025.

PREND ACTE

25 - 3 Débat d'orientation budgétaire 2025

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A PRIS ACTE qu'il a été débattu des orientations budgétaires pour l'année 2025 figurant dans le rapport communiqué aux membres du conseil municipal et joint à la présente délibération.

Unanimité

25 - 4 Rapport intermédiaire de la Mission d'information et d'évaluation sur la restauration scolaire

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A PRIS ACTE du rapport intermédiaire de la mission d'information et d'évaluation sur la restauration scolaire, tel qu'annexé à la présente délibération, et **A AUTORISE** la mission à poursuivre ses travaux jusqu'au 15 juin 2025 afin de présenter son rapport final au conseil municipal du 28 juin 2025.

PREND ACTE

25 - 5 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) 2025 et fixation du FCCT au titre de l'exercice 2025

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE le rapport de la CLECT du 4 juillet 2024 qui établit un reste à payer pour la ville de Bondy à l'EPT Est Ensemble s'élevant à un montant total de 142 851 euros au titre du FCCT 2024, **A APPROUVE** le rapport de la CLECT du 11 février 2025 qui établit le FCCT dû par la ville de Bondy à l'EPT Est Ensemble, au titre de l'année 2025, à 11 579 563 euros, **A APPROUVE** le montant total qui s'élève à 11 722 414 euros, à prévoir au budget primitif 2025 de la ville de Bondy, pour le paiement du FCCT à l'EPT Est Ensemble, et **A DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président d'Est Ensemble.

Unanimité

25 - 6 Délibération de garantie 2025 octroyée à l'Agence France Locale

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE que la Garantie de la ville de Bondy est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Bondy est autorisée à souscrire pendant l'année 2025 ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la ville de Bondy pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la ville de Bondy s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par l'ordonnateur au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

A AUTORISE l'ordonnateur, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Bondy, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe, et **A AUTORISE** l'ordonnateur à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

25 - 7 Adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A EMIS un avis favorable à l'adhésion des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, et Quincy-sous-Sénart au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et Sites cinéraires », et **A EMIS** un avis favorable à l'adhésion de la commune de Viry-Châtillon au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

Unanimité

25 - 8 Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Bondy et le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'appel à projets 2024 "Réseau des communes et interco engagées pour l'insertion & l'emploi (RECIE)"

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette subvention.

Unanimité

25 - 9 Approbation des conventions entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis relative au Contrat Local de Soutien A La Scolarité (CLAS)

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE les conventions 2024-2025 relatives au contrat local d'accompagnement à la scolarité des maisons de quartier entre la ville de Bondy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, telle qu'annexées à la

délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer les conventions ainsi que tout document se rapportant à ces subventions, et **A DIT** que la recette sera imputée en section de fonctionnement au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

25 - 10 Approbation de la convention de coopération et de mutualisation relative à l'utilisation et à l'entretien du pôle sportif Pierre Curie entre le département de la Seine-Saint-Denis, le collège Pierre Curie et la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE la convention de coopération et de mutualisation relative à l'utilisation et à l'entretien du pôle sportif Pierre Curie entre le département de la Seine-Saint-Denis, le collège Pierre Curie et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la délibération, et **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Unanimité

25 - 11 Subvention exceptionnelle pour une aide humanitaire à Mayotte

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros au fonds de concours spécifique mis en place par l'Etat "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles", **A AUTORISE** le versement de la subvention au fonds de concours "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles", et **A PRECISE** que la dépense est inscrite au budget 2024.

Unanimité

25 - 12 Validation du plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Energie de la ville de Bondy

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE le plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Energie de la ville de Bondy, tel qu'annexé à la présente délibération, et **A PRECISE** que la gouvernance du dispositif Climat-Air-Energie à l'échelle communale s'intégrera dans les instances existantes d'animation et de suivi du Plan Climat-Air-Energie Territorial de l'EPT Est Ensemble.

Unanimité

25 - 13 Vœu présenté par le conseil municipal relatif aux dysfonctionnements du RER E

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ADOPTE le vœu tel qu'annexé à la délibération.

Unanimité

En outre, le conseil municipal a été informé de la décision de Monsieur le Maire, prise en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :



- **N°D2025_001** : Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2024 "Réseau des Communes et Interco engagées pour l'Insertion & l'Emploi (RECIE)" du Département de la Seine-Saint-Denis

L'ordre du jour de la séance, les délibérations du conseil municipal et les rapports au vu desquelles elles ont été adoptées sont consultables sur le site internet de la ville de Bondy.

Il est rappelé que les délibérations du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 12 H 37.

Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional



Théo FONSECA
Conseiller municipal
Secrétaire de séance

